

POUR FINANCER LES VOYAGES SCOLAIRES L'A.P.E D'ENQUIN LEZ GUINEGATTE ORGANISE UN

LOTO

DIMANCHE 1 MARS 14H00
OUVERTURE DES PORTES À 13H00
SALLE DES FÊTES D'ENQUIN-LES-MINES

Plus de 1000€ en bons d'achat

1 SÉRIE SPÉCIALE ENFANT 100€ À GAGNER

2€ le carton
10€ les 7
20€ les 15

Réservation au Julie : 06 35 19 29 25
Ophélie : 06 58 82 00 65
Nouveau!!! La carte bancaire est acceptée

PETITE RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE
Boissons et nourritures personnelles interdites

EN QU'IN PAS DE DANSE

THÉ DANSANT DIMANCHE 29 MARS 2026
Salle des Fêtes de Enquin les Mines A 14H30

organisé par l'Association

animé en duo par Cart'Noire

ouverture des portes à 14h

Entrée 10 euros
Boissons et petite restauration
Réservation obligatoire
au 06 16 66 47 49 ou enquinpdd@orange.fr

JEROM ALDER
Chanteur Musicien

I.P.N.S.

ENQUIN DANSE

SOIRÉE DANSANTE

Organisée par Association Enquin Danse

Samedi 7 Mars 2026 à partir de 19h
Salle des fêtes d'Enquin-les-Mines

Menu Adulte : 17€
Assiette campagnarde,
Pomme de terre reconstituée,
Tropézienne

Menu Enfant : 7€
Jambon,
Pomme de terre reconstituée,
-Glace

Réservation avec règlement auprès de
Dominique ou Mélanie le samedi matin ou
au 07.77.28.65.29 jusqu'au 1^{er} mars

Inscriptions scolaires SEPTEMBRE 2026

Ecole du RPC de l'Hermitage d'Enquin-Lez-Guinegatte

Chers parents,

Si votre enfant est concerné par une nouvelle inscription, je vous demande de m'informer par mail ce.0622961g@ac-lille.fr en précisant :

Le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant

Le nom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone des parents

Suite à votre demande d'inscription, une fiche de renseignements vous sera transmise par mail ainsi qu'une liste de documents complémentaires à fournir.

Pour rappel, il est inutile de réinscrire un enfant déjà scolarisé à l'école du RPC.

L'instruction scolaire pour la rentrée en septembre 2026 est obligatoire pour les enfants nés en 2023.

Tous les enfants nés en 2024 et ayant 2 ans à la date de la rentrée scolaire sont susceptibles d'être inscrits, dans la limite des places disponibles (en fonction des effectifs et des possibilités d'accueil). Il s'agit dans ce cas, d'une démarche de pré-inscription.

Les familles extérieures aux communes d'Enquin lez Guinegatte et d'Erny Saint Julien doivent, avant l'inscription, obtenir l'autorisation de M. le Président du RPI (à la mairie d'Enquin mairie@enquinlezguinegatte.fr).

La directrice, Mme GUERBOIS

Tandem

Bulletin municipal
N°99

Mars
2026



Édito.

Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Lors de sa réunion du 03 mars, la dernière de ce mandat électif qui s'achève, le comité syndical du Regroupement Pédagogique de l'Hermitage composé d'élus d'Enquin lez Guinegatte et d'Erny St Julien mettra à l'honneur M Jean Claude Dupont, maire d'Erny St Julien, qui ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

Jean Claude Dupont est l'un des membres fondateurs en 2007 du RPI entre Enquin, Enguinegatte et Erny St Julien ayant comme objet principal la construction du groupe scolaire.

Il a siégé sans discontinuer dans l'instance depuis sa création en tant que représentant sa commune.

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte

Président du RPI de l'Hermitage

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

**COUPURE DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Mardi 24 mars 2026

Entre 8h35 et 12h10

mairie@enquinlezguinegatte.fr

www.enquinlezguinegatte.fr

f Mairie Enquin

Enquin lez Guinegatte

Les Echos du conseil



Réunion du 10 février 2026

Subvention Vélo Club Saint Omer

Rapporteur : Thierry DEQUIEDT

La commune est sollicité par le Vélo Club de Saint Omer pour obtenir une subvention permettant l'organisation de la course annuelle à Serny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 500 € au Vélo Club de Saint Omer pour l'organisation de cette course.

Subvention CCAS

Rapporteur : Hervé DUPONT

Au vue des prochaines échéances électorales et à la difficulté de voter le budget avant fin mars, il est nécessaire pour ne pas pénaliser le CCAS de voter sa subvention de fonctionnement.

Le président propose de porter son montant à 14 000 € pour 2026.

Après an avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer 14 000 € de subvention au CCAS pour 2026.

Ouverture de crédits dépenses d'investissement

Rapporteur : Fabien BUIRE

L'article L,1612-1 du CGCT dispose que l'exécutif peut « sur autorisation de l'assemblée délibérante » engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal peut autoriser les nouvelles dépenses d'investissement au chapitre 21 pour l'année 2026 dans l'attente du vote du budget. En sachant que pour l'année 2025 les crédits inscrits au chapitre 21 s'élevaient à 925 194 €, les décisions modificatives prises durant l'année 2025 portent le chapitre 21 à 860 556,15 €, le montant pouvant être engagé s'élève à 1/4 soit 215 139,04 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir le montant de ces crédits afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement intervenant avant le vote du budget.

Projet de sécurisation de la RD77

Rapporteur : Hervé DUPONT

La RD 77 constitue l'une des principales artères d'Enquin lez Guinegatte et supporte un trafic de transit important.

Cet axe est fréquenté par des usagers vulnérables (piétons, scolaires) et comprend plusieurs arrêts de cars.

Dans ce contexte, les traversées piétonnes apparaissent insuffisamment lisibles et signalées.

On constate au niveau du carrefour Rue de Théroouanne/rue Longue et rue d'Enquin le non-respect récurrent de la priorité à droite, accentué par la vitesse souvent excessive des véhicules arrivant par la rue d'Enquin, ce qui génère des situations d'insécurité.

Au niveau du carrefour Rue de St Omer/Rue de Saint Pol/rue des Ecoles et rue d'Erny, la traversée de la RD 77, malgré la présence du Stop, est particulièrement sensible et le carrefour est accidentogène en raison de la vitesse excessive observée sur la RD 77 et la visibilité insuffisante dans le carrefour, notamment liée à l'aménagement de la clôture et haie au niveau de Cocci Market.

L'enjeu principal est donc de sécuriser les croisements de flux, de réduire la vitesse des usagers, de créer et sécuriser des traversées piétonnes, tout en maintenant une fluidité de circulation.

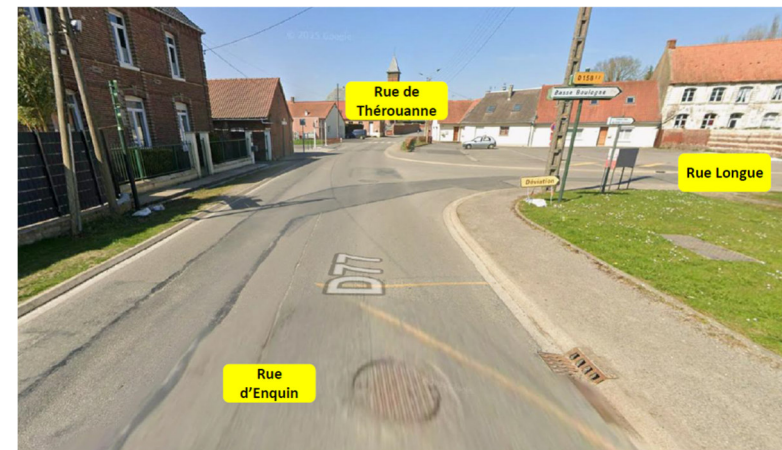
Le bureau d'étude en charge du dossier a présenté plusieurs scénarios (chicanes, plateaux surélevés, carrefour à feux), aux services du Département, le projet de sécurisation portant sur une route départementale.

Le Département impose des restrictions techniques quant aux chicanes et plateaux surélevés qui ne garantissent pas selon nous, l'efficacité des aménagements.

Après en avoir débattu les élus se sont prononcés à 2 abstentions et 18 voix pour l'aménagement de feux tricolores micro régulé avec radar de passage au feu vert et priorité aux piétons.

Ces aménagements peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Département au titre des Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage communale à hauteur de 45% du coût HT de l'opération.

Carrefour Enguegatte



Carrefour Enquin



Récapitulatif financier du projet

carrefour n°1: intersection rue de Théroouanne / rue Longue / rue d'Enquin	80 000,00 €
carrefour n°2: intersection rue de St Omer / rue d'Erny / rue des écoles	84 000,00 €
Total H.T. Travaux	164 000,00 €
Frais de levé topographique	2 992,50 €
Frais de publicité et Plateforme de Dématérialisation	507,50 €
Frais de Maîtrise d'Œuvre	15 000,00 €

Total HT 182 500,00 €

TVA 20% 36 500,00 €

Total TTC 219 000,00 €

FINANCEMENT ESTIMATION

Osmoc (CD62)	82 125,00 €
TOTAL Subvention	82 125,00 €
À charge Mairie	100 375,00 €
Pourcentage de subvention	45,00%

Fiscalisation Défense Incendie

Rapporteur : Frédéric PICQUET

La commune adhère au SIDEN SIAN pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Le montant de l'adhésion s'élève à 5.10 € par habitant soit 8282.40 € au titre de l'année 2026.

La mise en recouvrement de cette cotisation est instaurée par fiscalisation (la somme est payée par chaque contribuable) sauf si le conseil municipal s'y oppose et choisit de le recouvrir par le biais du budget communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recouvrir cette cotisation par le biais du budget communal.

Tarifs cimetières et salles des fêtes

Rapporteur : Fabien BUIRE

Type	Année	Tarifs au 01/06/2026	Concessions caveau	Tarifs au 01/06/2026
			ENQUIN ET ENGUINEGATTE 3,5m ²	inflation + 1,8%
Columbarium	15	317,68 €	15	149,78 €
	30	555,63 €	30	225,88 €
	50	745,27 €	50	360,98 €
Emplacement cavurne 0,90 m ² (terrain nu)	15	50,74 €	ENQUIN ET ENGUINEGATTE 5,75m ²	inflation + 1,8%
	30	86,96 €	15	246,41 €
	50	115,95 €	30	369,62 €
			50	591,87 €
Emplacement cavurne 1,20 m ² (terrain nu)	15	66,12 €		
	30	115,38 €		
	50	155,06 €		
Cimetière ENGUINEGATTE				
Concession avec cave urne	15	159,45 €		
	30	239,16 €		
	50	381,69 €		

		2027	
		TARIF 2026 + 1,8% inflation	
		Enquin	Enguegatte
Repas			
Habitants de la commune	2 jours	308 €	232 €
Habitants hors commune	2 jours	583 €	439 €
Vin d'honneur (mariage uniquement) 1/2 journée			
Habitants de la commune		169 €	128 €
Habitants hors commune		282 €	211 €
Association loi 1901 à but non lucratif hors commune et hors réveillon		379 €	285 €
Association loi 1901 du lundi au jeudi		161 €	122 €
Entité professionnelle du lundi au jeudi		203 €	152 €
Sortie d'enterrement		60 €	60 €
Associations communales sous réserve contrat location		gratuit	gratuit